



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communautaires

Loches, le 19 octobre 2023

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

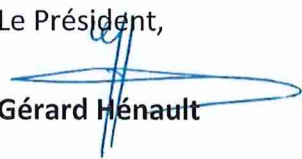
Mesdames, Messieurs,
**J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée
plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui
se tiendra le : Jeudi 26 octobre 2023 à 18H00
Espace Agnès Sorel - LOCHES**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023,
- Présentation des délibérations du Bureau
- Création de la Société d'Équipement de la Touraine d'Aménagement – prise de participation et approbation du projet de statuts et de pacte d'actionnaires
- Finances : Règlement budgétaire et financier
- Finances : M57 – politique d'amortissement
- Finances : Actif budget principal – régularisation opérations pour compte de tiers
- Tourisme : Convention relative au financement d'un réseau « WiFi Tourisme » avec Val-de-Loire Numérique – Avenant n° 2
- Tourisme : Convention de partenariat pour la création et la gestion du comité d'itinéraire « Touraine Berry à vélo » - Portage des actions – Désignation des représentants
- Déchets : conteneurs enterrés - instauration du fonds de concours et approbation du règlement d'attribution
- Ressources Humaines : contrat groupe d'assurance statutaire
- Présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes pour l'année 2022
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,


Gérard Hénault

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.